

Information hebdomadaireUNESCO : Visite du Directeur général
(DG), M. F. Mayor

Le nouveau DG de l'UNESCO a effectué le 18 janvier une visite officielle à Berne au cours de laquelle il y été reçu par les CF Cotti et Felber. Il a également rencontré la presse.

Au cours de la séance de travail présidée par l'Ambassadeur Muheim, à laquelle assistaient notamment les Directeurs Hochstrasser (OFES), Defago (OFC), Staehelin (DDA) et M. Arnet (Secrétaire général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), M. Mayor a eu l'occasion d'exposer les mesures de réforme en matière de gestion qu'il a déjà prises et qu'il compte prendre au cours des prochains mois: drastique réduction de la durée des réunions et de la longueur des documents, large délégation de pouvoirs, décentralisation, simplification des procédures administratives. Ces mesures sont placées sous le leitmotiv "qualité et responsabilité du Secrétariat".

Pour ce qui est du mandat et de l'action de l'UNESCO, M. Mayor est déterminé à revenir aux sources: l'Organisation doit se concentrer sur les domaines qui relèvent de sa compétence selon l'Acte constitutif. Elle doit également augmenter la qualité de sa réflexion et de ses prestations.

A cet effet, M. Mayor se propose d'engager, sur la base de contrats de courte durée et grâce aux économies réalisées en supprimant certains programmes peu utiles, des personnalités éminentes qui apporteraient leur contribution à l'action de l'UNESCO.

Par ce biais il espère regagner la confiance des Etats membres et augmenter l'afflux des fonds extra-budgétaires. Cette stratégie doit aussi déboucher sur un regain de popularité au sein de l'opinion publique et de la communauté scientifique et culturelle mondiale: l'UNESCO doit donc abandonner le "langage unesquien" et s'ouvrir aux médias. La devise est ici "transparence".



M. Mayor s'est montré assez optimiste quant à la restauration du caractère universel de l'UNESCO. Ses premiers contacts avec certains milieux américains ont été "plutôt encourageants". M. Mayor affirme cependant qu'il "travaille pour ceux qui sont restés" et qu'il est actuellement trop tôt pour espérer un retour des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Il compte sur l'appui de la Suisse le moment venu.

De la part de ses interlocuteurs suisses, M. Mayor a reçu un message d'encouragement et la promesse de l'aider et de l'appuyer dans son action de réforme.

La Suisse est également prête à envisager une augmentation de ses prestations financières dans le cadre de programmes spéciaux ou de fonds-en-dépôt, à condition que la qualité des programmes augmente. Pas de blanc-seing, donc, mais affirmation d'une disponibilité.

En ce qui concerne l'idée d'une commission indépendante chargée de réfléchir à l'avenir de l'UNESCO que la Suisse avait lancée lors de la dernière Conférence générale, M. Mayor a déclaré tant aux Conseillers fédéraux Cotti et Felber que devant la presse qu'il s'agissait là d'une proposition allant tout à fait dans le sens de ses propres idées. Il entend par conséquent lui donner suite tout en la concevant plutôt comme un processus continu que comme un événement unique. L'affaire sera reprise par l'ancien Conseiller aux Etats Franz Muheim lors de la Session du Conseil exécutif en mai / juin.

La visite de M. Mayor à Berne, qui s'est déroulée dans une atmosphère extrêmement cordiale, a été qualifiée de part et d'autre comme marquant une relance des relations entre la Suisse et l'UNESCO qu'il s'agira maintenant de concrétiser et d'approfondir.

30e session du Conseil du BIE (Genève, 18 au 21 janvier 1988)

Le Conseil a répondu positivement à l'appel du Directeur général de l'UNESCO, Mayor, qui lui demandait de concentrer ses activités sur deux thèmes principaux et d'adopter à son tour des mesures d'austérité. Il a approuvé le principe d'un plan d'urgence, qui sera mis au point dès que les données budgétaires nécessaires seront disponibles. Il a également adopté le programme d'activités du Bureau pour 1988.

Le Bureau développera en conséquence ses activités de centre de documentation, et étendra ses relations avec d'autres institutions dans le monde (régionalisation). De plus, il contribuera à la promotion de l'alphabétisation, par des recherches en matière d'innovation dans ce secteur. La publication d'une bibliographie annotée des textes relatifs aux campagnes d'alphabétisation est également prévue. Il envisage en outre d'organiser la conférence ministérielle de l'Année Internationale de l'Alphabétisation en 1990.

La délégation suisse était présidée par le Conseiller d'Etat Dominique Föllmi de Genève, Président du Département de l'Instruction Publique. Elle a appuyé les efforts en vue d'une réforme dont dépend la survie du BIE, et est satisfaite des décisions prises par le Conseil.

World Economic Forum 1988

A l'occasion du World Economic Forum 1988, qui se tiendra à Davos du 28 janvier au 3 février prochains, M. le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, Chef du Département de l'Economie publique et MM. les Secrétaires d'Etat Edouard Brunner et Franz Blankart participeront à diverses manifestations et entretiens avec de nombreuses personnalités dont les premiers ministres grec, M. Andreas Papandreou, et turc, M. Turgut Oezal, le Prince héritier jordanien, Hassan bin Talal, le premier ministre du Mozambique, M. Mario Machungo, et l'ancien premier ministre japonais, M. Yasuhiro Nakasone.

Rapport sur les pourparlers économiques avec le Luxembourg
Berne, 21 janvier 1988

Ces pourparlers se sont déroulés dans une excellente atmosphère et ils ont permis des échanges de vue intéressants sur un certain nombre de sujets, dont en particulier les problèmes liés à l'intégration européenne.

1. Situation économique internationale

L'Ambassadeur Lévy a fait remarquer que face aux bouleversements intervenus ces dernières années dans le domaine des changes, la conjoncture internationale de 1987 a été meilleure que prévue initialement. L'accord du Louvre a engendré des effets positifs, certaines adaptations des flux commerciaux réels ont eu lieu et, dans les pays excédentaires, la demande interne a pris le relais de la demande externe en tant que moteur de la croissance. Les perspectives pour 1988 sont plus sombres. L'incertitude quant à l'évolution sur les marchés des devises influencera négativement le climat d'investissement, alors que le problème des immenses déséquilibres extérieurs est encore loin d'être résolu. La prévision d'une croissance de 2% pour les pays de l'OCDE paraît alors optimiste, ce d'autant plus que l'endettement croissant des pays en développement représente une hypothèque supplémentaire.

Le Directeur général Mayer a partagé cette appréciation de la situation tout en insistant sur les aspects négatifs découlant du protectionnisme croissant et la tendance à un retour au bilatéralisme. Il a d'autre part mis en évidence la divergence de plus en plus grande s'établissant entre les flux monétaires et les flux réels.

2. Situation économique en Suisse et au Luxembourg

La conjoncture est assez sensiblement la même dans les deux pays:

croissance économique ralentie (2% en 1987) et induite par la demande intérieure, affaiblissement de la demande extérieure, chômage en régression, inflation faible.

Les prévisions de croissance pour 1988 sont à la baisse dans les deux pays.

3. Relations économiques bilatérales

Les échanges commerciaux entre la Suisse et le Luxembourg se déroulent sans poser de problèmes majeurs. Il a cependant été constaté que les marchandises suisses destinées au marché luxembourgeois passent fréquemment par la Belgique avant d'entrer au Luxembourg et ne sont pas acheminées directement. Ce détour de trafic présente certains inconvénients: délais de livraison plus longs, service après-vente insuffisant, prix moins favorables. L'OFAEE discutera cette question avec l'économie.

La délégation luxembourgeoise a fait part de ses préoccupations concernant le projet de convention sur la diffusion transfrontalière de programmes de radiodiffusion discuté au sein du Conseil de l'Europe. Son souci est que cette convention soit utilisée abusivement pour bloquer la libre circulation de l'information, même si elle vise en principe justement à supprimer les barrières et à assurer la liberté de l'information. Le contact sera maintenu avec le responsable de la question au DFAE (M. Koller).

Au cours d'un entretien qu'il a eu avec le Directeur de l'Administration fédérale des contributions, M. Mayer a réitéré la demande luxembourgeoise de conclure un accord de double imposition avec la Suisse et a insisté sur l'importance que ses autorités attachent à cette question. Il a indiqué que celles-ci ne comprennent pas les raisons de la réticence suisse. M. le Directeur Metzger a répondu que la question devait être placée dans le cadre plus général de l'ensemble des relations que la Suisse entretient avec l'étranger dans le domaine fiscal. Le système fiscal luxembourgeois présente des particularités telles que la conclusion d'un accord de double imposition entre les deux pays ne manquerait pas de créer un précédent. Il en résulterait inmanquablement des conséquences sur d'autres conventions. Il a été convenu que les discussions techniques se poursuivraient au niveau des experts.

4. Intégration européenne

L'Ambassadeur Lévy a fait part de ses sérieuses préoccupations concernant la prochaine Conférence AELE/CE des Ministres responsables du marché intérieur du 2 février 1988.

Du point de vue suisse, cette réunion devrait avoir un caractère politique et permettre d'aborder certaines questions de fond de la coopération CE/AELE dans les domaines couverts par

le livre blanc (renforcement de cette coopération, extension du système d'information, reconnaissance mutuelle des décisions et réglementations nationales dès lors que certaines exigences essentielles sont réalisées). Actuellement, il existe de profondes divergences à l'intérieur de la CE concernant le degré d'importance qu'il convient d'accorder à la collaboration CE/AELE. Le risque existe que le texte qui sera adopté le 2 février représente un pas en arrière par rapport aux déclarations antérieures, ce qui serait fort regrettable.

M. Mayer a relevé que l'élargissement de la CE a modifié les orientations fondamentales de celle-ci. La priorité est aujourd'hui donnée très clairement à l'intégration interne et la CE tient à garder son autonomie de décision dans ce domaine. Cela signifie par exemple qu'elle n'est pas prête à s'adapter aux systèmes ou règles en vigueur dans les pays de l'AELE. La coopération entre la CEE et l'AELE doit se faire selon une approche pragmatique cas par cas, plutôt que sur une base large.

L'Ambassadeur Lévy a fait remarquer que la Suisse a tout intérêt à ce que la CE progresse et qu'elle soit un partenaire fort. Il n'est donc nullement dans son intention de vouloir ralentir le mouvement d'intégration interne de la CE. La Suisse demande simplement qu'une information précoce et réciproque ait lieu concernant les questions importantes pour lesquelles la Suisse ne peut pas se limiter à adopter des réglementations parallèles. Une telle politique d'information, qui pourrait d'ailleurs également contenir certains éléments de consultation, devrait permettre une évolution parallèle et simultanée à l'intérieur des pays de l'AELE et de la CE favorable à la création de l'espace économique européen homogène et dynamique. Une telle approche serait par exemple de nature à faciliter grandement la reconnaissance mutuelle des décisions et réglementations nationales, mais aussi la libéralisation des achats publics.

Une copie des aide-mémoire relatifs à la simplification des règles d'origine et au trafic de perfectionnement passif des textiles a été remise à la délégation luxembourgeoise. L'Ambassadeur Lévy a émis l'espoir que des solutions à ces problèmes pourront être trouvées dans un avenir pas trop éloigné.

En ce qui concerne l'accord Suisse/CE en matière d'assurance, il a indiqué que la dernière proposition de la Commission prévoyant que la CE se réserve le droit de modifier la législation communautaire interne sans que le contenu d'un éventuel accord avec la Suisse ne fasse l'objet d'une adaptation en conséquence était inacceptable pour les autorités suisses. La non conclusion d'un tel accord aurait une portée considérable dans la mesure où elle serait l'expression du fait que la CE ne veut pas coopérer dans les domaines où une politique commune n'est pas encore établie.

5. Négociation de l'Uruguay Round (GATT)

La délégation suisse a présenté les priorités suisses dans la négociation de l'Uruguay Round en insistant tout particulièrement sur la nécessité d'un renforcement des règles du GATT (sauvegardes, droits de négociation, règlement des différends, fonctionnement du GATT). L'élaboration de règles nouvelles (services, propriété intellectuelle) s'avère également indispensable. Dans le domaine de l'agriculture, il s'agira de développer un système qui permette de minimiser les effets des politiques agricoles nationales sur le commerce international de produits agricoles.

Les deux délégations ont reconnu que le GATT a un rôle majeur à jouer en vue d'assurer une cohérence accrue dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial (notamment par un dialogue avec les institutions de Bretton Woods). Alors que la Suisse n'est en principe pas opposée à une "mid term review", pour autant que les résultats finaux soient substantiels, le Luxembourg est plus prudent à cet égard et pense qu'il est prématuré de se fixer maintenant déjà sur une date pour une telle rencontre. Les autorités luxembourgeoises sont, de manière générale, assez pessimistes quant à l'issue de l'ensemble de la négociation; l'attitude suisse est, comme on le sait, nettement plus positive.

BRUNNER.

Referenzen und Initialen

p.B.58.06.4 - RY/RJ

Adresse (für Telex an Dritte)

Continent	Précédent	Par voie	Text. exp.	El.	Abonné	Co. tarif.
X	X				Secrétariat pol.	1
Ja	Non	Normal	Direct	Flexi		
Empfangsmodus	Empfangsmodus	Empfangsmodus	Empfangsmodus	Empfangsmodus	Empfangsmodus	Empfangsmodus

wochentx

Directives politiques hebdomadaires no 3/88 du 25.1.88

Les chefs des missions arabes reçus par le Chef du Département

Le Chef du Département (BRF) a reçu, le 21 janvier 1988, tous les chefs de mission des pays arabes qui résident à Berne pour un entretien de courtoisie. Il a saisi cette occasion pour rappeler la position de la Suisse sur les principaux problèmes que connaît cette région (conflit israélo-arabe, situation dans les territoires occupés, conflit Iran-Irak, Liban).

BRF souligna que la Suisse déplore ce qui se passe actuellement dans les territoires occupés. En tant qu'Etat dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse ne peut pas rester sans réagir devant les derniers événements qui se sont produits dans les territoires occupés. Un communiqué de presse a été publié à l'issue de cette rencontre rappelant le prix que nous attachons au respect des Conventions de Genève.

Enfin, BRF a rappelé l'importance que la Suisse attachait à une solution négociée du conflit israélo-arabe, et a réitéré la disponibilité de notre pays d'accueillir, le cas échéant, une conférence internationale sur la paix au Proche-Orient. Quant à notre reconnaissance de l'Etat d'Israël, qui n'est aucunement mise en cause, elle ne signifie pas pour autant que nous approuvions sans autre ce qu'il fait. Brunner

25.1.88

30.41

EIDGENOESSISCHES DEPARTEMENT FUER
AUSWAERTIGE ANGELEGENHEITEN
Presse- und Informationsdienst
i.A.22.14.7.3. - HK/IA

Bern, den 28.1.88

TELEGRAMM (CH)

3/88

a) an die diplomatischen Vertretungen in:

- Accra
- Addis Abeba
- Alger
- (- Amman)
- Ankara
- Athènes
- Bagdad
- Bangkok
- Barcelona
- Beirut
- Berlin Ost
- Berlin West
- Bombay
- Bonn
- Brasilia
- Brüssel (2)
- Budapest
- Buenos Aires
- Bukarest
- Canberra
- Caracas
- Chicago
- Colombo
- Dar es Salaam
- Den Haag
- Djeddah
- Dublin
- Guatemala
- Havanna
- Helsinki
- Houston
- Islamabad
- Istanbul
- Jakarta
- Johannesburg
- Kairo
- Kinshasa
- Lagos
- Lima
- Lissabon
- London
- Los Angeles
- Luxemburg
- Madrid
- Marseille
- Mexiko
- Montreal
- Moskau
- Nairobi
- New Delhi
- New York (2)
- Ottawa
- Oslo
- Paris (3)
- Peking
- Prag
- Pretoria
- Rabat
- Riad
- Rio de Janeiro
- Rom
- San Francisco
- San José
- Santiago
- Sao Paulo
- Seoul
- Stockholm
- Teheran
- Tel-Aviv
- Tokio
- Washington
- Wien

b) per Kurier:

Abidjan		
Abu Dhabi		
Addis Abeba		
Akkra		
Alger		
Amman		
Amsterdam		
Ankara		
Antananarive		
Asuncion		
Athen		
Atlanta		
Bagdad		
Bangkok		
Barcelona		
Beijing		
Beirut		
Belgrad		
Berlin/BRD		
Berlin/DDR		
Bogota		
Bombay		
Bonn		
Bordeaux		
Brasilia		
Brüssel+Mission		
Budapest		
Buenos Aires		
Bukarest		
Canberra		
Caracas		
Chicago		
Colombo		
Conakry		
Dakar		
Damaskus		
Dar es Salaam		
Den Haag		
Dhaka		
Djeddah		
Dublin		
Düsseldorf		
Frankfurt a/Main		
Genua		
Guatemala		
	Hamburg	
	Hanoi	
	Harare	
	Havanna	
	Helsinki	
	Hong Kong	
	Houston	
	Islamabad	
	Istanbul	
	Jakarta	
	Johannesburg	
	Kairo	
	Karachi	
	Khartoum	
	Kigali	
	Kinshasa	
	Kopenhagen	
	Kuala Lumpur	
	Kuwait	
	Lagos	
	La Paz	
	Lima	
	Lissabon	
	London	
	Los Angeles	
	Luanda	
	Luxembourg	
	Lyon	
	Madrid	
	Mailand	
	Manchester	
	Manila	
	Maputo	
	Marseille	
	Melbourne	
	Mexiko	
	Montreal	
	Monrovia	
	Montevideo	
	Moskau	
	München	
	Nairobi	
	New Delhi	
	New York, UNO+GK	
	Osaka	
	Oslo	
	Ottawa	
		Panama
		Panmunjom
		Paris (3)
		Prag
		Pretoria
		Quito
		Rabat
		Rio de Janeiro
		Rom
		San Francisco
		San José
		Santiago de Chile
		Sao Paulo
		Singapur
		Sofia
		Stockholm
		Strassburg+Europarat
		Stuttgart
		Seoul
		Sydney
		Teheran + Fremde Interessen
		Tel-Aviv
		Tokio
		Toronto
		Tripolis
		Tunis
		Vancouver
		Warschau
		Washington
		Wellington
		Wien
		Yaoundé
		Zagreb

Diverse:

- Genf, OI
- R. Mantelli, BAWI
- Divisionär Petitpierre, EMD
- R. Probst, BE (ehem. Staatssekretär)
- interne Verteilerliste

EIDGENOESSISCHES DEPARTEMENT FUER
AUSWAERTIGE ANGELEGENHEITEN
Presse- und Informationsdienst

Bern, den 26.1.88

1.A.22.14.7.3. - HK/IA

Interne Verteilerliste

Betrifft: **Wo Directives pol. et information hebd. 3/88**

Departementsvorsteher		CFA
Sekretäre Chef EDA	Hr. De Watteville	WA
	Hr. Erard	ER
Politischer Direktor, Staatssekretär	Hr. Brunner	BRE
Sekretariat Staatssekretär	Hr. Tissières	TE
	Hr. Schaller	SRU
Protokoll	Botschafter Barbey	BAC
Politisches Sekretariat	Botschafter Ramseyer	RY
	Hr. Speck	SPE
Politischer Dokumentationsdienst, Kanzlei pol. Sekretariat		W 338
Politische Sonderfragen	Minister von Arx	AX
Finanz- und Wirtschaftsdienst	Minister Lautenberg	LA
	Hr. Faivet	
Pol. Abteilung I	Botschafter Staehelin	SIN
	Hr. Wyss	WS
	Hr. De DardeI	DJ
Europarat	Hr. Faessler	FCH
Pol. Abteilung II	Botschafter Ruegg	RUE
	Hr. Blickenstorfer	BLI
Sektion f. kons. Schutz	Hr. Robert	RO
Auslandschweizersekretariat	Minister Fetscherin	FN
Fremde Interessen	Hr. Ghisler	GH
	Hr. Flückiger	FK
Direktion f. int. Organisationen	Botschafter Muheim	MF
	Minister Streuli	STJ
	Minister Gyger	GWB
Sektion Vereinte Nationen und intern. Organisationen	Hr. Hofer	HER

Sektion intern. wissenschaftliche Angelegenheiten	Hr. Creola	CRE
Sektion für intern. Umweltangelegenheiten	Hr. Imm	IE
Sektion f. kulturelle und UNESCO- Angelegenheiten	Hr. Luciri	LC
Sekretariat der nationalen schweiz. UNESCO-Kommission	Hr. Theurillat	TB
Direktion für Völkerrecht	Botschafter Krafft Minister Stettler Minister Godet	KT STR GT
Sektion Völkerrecht		
Sektion Entschädigungsabkommen	Hr. Bühler	BC
Sektion Staatsverträge	Hr. Rubin	RC
Sektion Landesgrenze- und Nachbarrecht	Hr. Dubois	DS
Sektion Verkehr Seeschiffahrtsamt Basel	Direktor Hulliger Stellvertr. Direktor Haenggi	HG
Generalsekretariat	Botschafter Manz " Freymond	WER FRE
Sicherheitsbeauftragter	Hr. Ruf	RG
Sektion Rekrutierung und Ausbildung des Personals	Hr. von Graffenried	GRD
Personalsektion	Hr. Kaiser/Hr. Reich	KA/RE
Sektion Bezüge und Zulagen Verwaltungsinspektorat	Hr. Trinkler Hr. Castelli	TK CS
Kuriersektion	Hr. Schweizer	SRJ
Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe	Botschafter Staehelin	SFR
Stellvertr. Direktor	Hr. Wilhelm	WM
Delegierter für Katastrophenhilfe im Ausland	Hr. Bill	
Vizedirektor	Hr. Giovannini Hr. Högger Hr. Leuzinger Hr. Pasquier Hr. von Muralt Minister Kellenberger	GI HL LP PA MD Ke
Informationsdienst Multilaterale Angelegenheiten Sektion Intern. Hilfswerke Integrationsbüro EDA/EVD		